

Le Maire de Hem,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du 27 mai 2020 par lequel délégation de signature est accordée à M. l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la Voirie et au Numérique,

VU la demande en date du 18/07/2024 émise par DEME-SPEED LILLE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement

**CONSIDÉRANT** que le déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 23/08/2024 Rue de Picardie

## ARRÊTE

### Article 1

Le 23/08/2024, le stationnement est autorisé pour le camion de déménagement sur une longueur de 6 mètres face, 40 Rue de Picardie.

### Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, DEME-SPEED LILLE.

### Article 3

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Hem, le 02 août 2024

Pour le Maire,

M. l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la  
Voirie et au Numérique



Laurent PASTOUR